

# Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage District d'Ille et Vilaine

Séance du 17 septembre 2018

Membres présents : M. Deléon, A. Le Galloudec, B. Martin, L. Théaudin, A. Bethuel  
Excusé : C. Racinne

## **Etude des couvertures de clubs**

### 1 - Situation du ressort de la Commission Départementale

#### **Dossier ARRIBARD Edouard**

Nouveau club : CPB VILLEJEAN RENNES (D2), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.  
Club quitté : CPB CLEUNAY RENNES (D3), non couvert.

#### **Dossier BEBE COLONI**

Retour club formateur : FC MOSAIQUE RENNES (D1), couvert pour la saison 2018/2019.  
Club quitté : F. C. BEAUREGARD RENNES (D1), non couvert.

#### **Dossier ETIEMBLE Florent**

Nouveau club : FC F. C. MOSAIQUE RENNES (D1), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.  
Club quitté formateur : AS ST JACQUES (D2), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

#### **Dossier MASUKA BANDUSHA Grace**

Nouveau club : US ACIGNE (D1), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.  
Club quitté formateur : CPB BLOSNE RENNES en sommeil partiel.

#### **Dossier RENAULT Jérôme**

Nouveau club : US MEDREAC (D1), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.  
Club quitté formateur : US LE CROUAIS (D3), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

#### **Dossier ROUE Mathieu**

Arbitre Indépendant  
Nouveau club : US DOMAGNE ST DIDIER (D1), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

#### **Dossier SANDA Djailani**

Nouveau club : SEP QUEDILLAC (D1), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.  
Club formateur : FC BEAUREGARD RENNES (D2), couvert jusqu'au 30 juin 2019, sous réserve de continuer l'arbitrage.

## 2 - Situation du ressort de la Commission Régionale

### **Dossier AHMANE Hafid**

Club quitté : FC MAISONS ALFORT – District du Val de Marne

Nouveau club : HERMITAGE AC (R3), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

### **Dossier BLIN Loris**

Nouveau District : PROVENCE.

Club quitté formateur : ETRELLES (D2), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

### **Dossier DOMINGOS CARDOSO Angelo**

Indépendant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

Club quitté : AGL Drapeau FOUGERES (N3), non couvert.

### **Dossier FARHI Mehdi**

Nouveau club, US JANZE (R3), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Club formateur : US BAIS (D2), couvert jusqu'au 30 juin 2019, sous réserve de continuer l'arbitrage.

### **Dossier HAMELIN Mickaël**

Nouveau club : J. COMBOURG (R3), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Club quitté formateur : FC CHAPELLE MONTGERMONT (R3), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

### **Dossier LANSIAUX François**

Club quitté : ESMAN – District Pyrénées Atlantiques

Nouveau club : OC BRETILIEN (D3), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

### **Dossier LE GOAS Anthony**

Nouveau club : CO PACE (R2), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Club quitté formateur : PLEURTUIT CE (R3), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

### **Dossier LOUETTE Yannick**

Nouveau club : LA CANCELALISE (R3), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Club quitté formateur : AS MINIAC MORVAN (R3), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

### **Dossier MAINSARD Stéphane**

Nouveau club : LA CANCELALISE (R3), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Club quitté formateur : LA MELORIENNE (D2), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

**Dossier OAKLEY Louis Arthur**

Nouveau club : AV. DOMALAIN (D2), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Club quitté formateur : AS RETIERS COESMES (R3), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

**Dossier PELLIEUX Stéphane**

Indépendant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

Club quitté : US VERN (R3), NON couvert.

**Dossier PHILOUZE Pascal**

Indépendant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Club quitté formateur : US BEDEE PLEUMELEUC (R3), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

**Dossier PINAULT Elie**

Nouveau club : CPB BREQUIGNY RENNES (R2), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Club quitté formateur : AS Cheminots RENNES, en sommeil partiel.

**Dossier TACHE Alexian**

Nouveau club : FC GUICHEN (R1), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Club quitté formateur : TRESBOEUF LE SEL (D4), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

**Dossier THELLIER Sébastien**

Nouveau club : AS ST JULIEN, District des Côtes d'Armor), couvert au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Club quitté formateur : US MORDELLES (R3), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

**Dossier VALLEE Maxime**

Nouveau club : ES THORIGNE FOUILLARD (R2), couvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Club quitté formateur : US DOURDAIN (D1), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

**Dossier VIGNON Esteban**

Nouveau club : FC MACKWILLER, District d'ALSACE

Club quitté formateur : SC GOVEN (D2), couvert jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de continuer l'arbitrage.

**Réponse aux Courriers divers**

Courrier de l'US LAILLE au sujet de Monsieur GUINGO Mathis :

Monsieur Guingo, s'étant vu accorder un congé sabbatique, couvrira son club vis-à-vis du Statut pour la saison en cours.

Courrier de Monsieur GABE Daniel :

Aucune demande de licence pour cet arbitre n'a été effectuée à ce jour. Sa situation vis à vis du Statut de l'Arbitrage ne peut donc être étudiée.

La commission rappelle à l'intéressé que tout nouveau club ne pourra être couvert qu'après deux ans d'arbitrage.

Courrier de Mr QUELEN, pdt de l'US JANZE au sujet de Mr FARHI Mehdi :

Monsieur FARHI couvrant le club de l'US BAIS jusqu'au 30 juin 2019, pourra couvrir le club de l'US JANZE à compter du 01/07/2019.

### **Situation des clubs vis-à-vis du statut de l'Arbitrage**

La Commission a arrêté ensuite la liste des Clubs en infraction au 15 septembre 2018 et la liste des équipes bénéficiant d'un muté supplémentaire.

Le Président  
Marcel DELEON